

FAQ- Collecte en porte-à-porte des déchets végétaux.

Collecte gratuite qu'est-ce que c'est ? Que faire pour en bénéficier ?

La collecte gratuite fait partie des nouveaux services complémentaires mis à la disposition de l'ensemble des usagers de Toulouse Métropole.

C'est une collecte en porte-à-porte, correspondant à 6 collectes saisonnières gratuites réparties comme suit :

- 4 collectes mensuelles au printemps →mars – avril – mai – juin.
- 2 collectes mensuelles à l'automne →octobre – novembre.

Pour cela, un bac de 240 litres sera fourni par la Collectivité. Les inscriptions à ce service s'ouvriront en janvier 2025 via le site internet de la métropole :

<https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/dechets-et-proprete/les-dechets-vegetaux>.

Collecte 24+6 qu'est-ce que c'est ?

Le service de collecte en porte-à-porte a fait l'objet d'une évolution. C'est la souscription à un abonnement payant qui correspond à 24 collectes par an, soit une collecte toutes les deux semaines pour un forfait de 120€ par an, l'équivalent de 10€ par mois. S'y ajoute le service supplémentaire de 6 collectes saisonnières gratuites. Cela correspond en tout à 30 collectes par an.

A quand le paiement par chèque ?

Toulouse Métropole est en train de mettre en place un imprimé qui sera diffusé dans les MTS (Maison de Toulouse Service), l'accueil des mairies des communes et mairies annexes toulousaines, mais aussi des points infos seniors.

Cet imprimé ne sera pas téléchargeable. Il ne sera disponible qu'en version papier dans les sites cités précédemment. Cela permettra le paiement par chèque uniquement aux personnes ne disposant pas d'un accès internet ou ne souhaitant pas régler par CB

Sera-t- il possible de se faire rembourser les 120€ de souscription à la collecte en porte-à-porte payante ?

Oui, il sera possible de se faire rembourser. Une procédure est en cours. Les usagers ayant souscrit à l'abonnement recevront prochainement un mail leur précisant les modalités de remboursement.